

Véritables Maîtres d'Œuvre de votre stratégie Immobilière, les conseillers OBSITAS disposent du statut légal de CIF (**Conseil en Investissement Financier**). Créé par la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, ce statut règlementé et contrôlé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), vise à renforcer la protection des investisseurs par un encadrement drastique des acteurs du marché. Le statut de CIF atteste de la compétence, de l'éthique et de la discrétion des Conseillers OBSITAS. Il est pour chacun de nos clients un gage de transparence et l'assurance de garanties plurielles :

Garantie de compétence

Le statut de CIF est exclusivement délivré à des conseillers qui respectent un certain nombre de conditions et obligations.

Conditions d'accès au statut de CIF

Diplômes, compétence, expérience professionnelle, honorabilité...

Obligations administratives

- Inscription au registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance),
- Adhésion à une association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF),
- Souscription d'assurance en responsabilité civile professionnelle et garanties financières.

Les Conseillers OBSITAS sont soumis annuellement à une mise à niveau et à une actualisation de leurs connaissances. Ils exercent leur activité sous le contrôle de l'ANACOFI (Association Nationale des Conseillers Financiers) et de l'AMF.

Garantie de probité

OBSITAS est signataire du Code de bonne conduite approuvé par l'AMF. Nos conseillers s'engagent ainsi à servir au mieux les intérêts de leurs clients et à agir de manière honnête, intègre et loyale en vertu de leur éthique professionnelle.

Un devoir de conseil : les Conseillers OBSITAS exercent leur activité, dans les limites autorisées par leur statut, avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts de leurs clients.

Une obligation de moyens : indépendamment des moyens techniques dont ils disposent, ils s'obligent, notamment en cas de besoin et après accord de leurs clients, à développer les relations interprofessionnelles nécessaires à la bonne exécution des missions qui leur sont confiées et à la délivrance du meilleur conseil.

Garantie de confidentialité

Tout Conseiller OBSITAS s'oblige au respect de la confidentialité et s'interdit d'utiliser à des fins d'intérêt particulier les informations d'ordre confidentiel qu'il détient.

Il est tenu au respect du **secret professionnel** et s'engage à prendre les mesures d'organisation nécessaires pour éviter, hors son établissement, la circulation d'informations confidentielles. OBSITAS est d'autre part adhérent de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Les données sont ainsi protégées et chaque client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Garantie d'accompagnement

Fort de l'expertise pluridisciplinaire reconnue, OBSITAS accompagne contractuellement chacun de ses clients dans toutes les phases de son investissement :

La phase financière, fiscale et juridique

- Etudes financières et fiscales, montage d'opération.

La phase opérationnelle

- Sélection des opérations immobilières, recherche de financement, suivi des chantiers, assistance à la livraison des immeubles, assistance et accompagnement des Promoteurs dans la conception des opérations immobilières.

La phase administrative

- Suivi de la relation Banques/Notaires/Clients, sélection des gestionnaires de biens, suivi de la location, mise en place des assurances locatives, aide à la déclaration d'impôts...